

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLERACH
ARRONDISSEMENT DE PRADES
CANTON DE PRADES

COMMUNE DE CLARA

N° 28/2021

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 1^{er} NOVEMBRE 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIRS :

VOTANTS : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lysiane, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Éliane, M. SAUSSEZ Loïc, M. BLIGUET Michel.

Procuration :

Date de convocation :

20/10/2021

Date d’Affichage :

01/11/2021

Un scrutin a eu lieu, Madame Eliane Prats a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Ressources humaines : Mi-temps thérapeutique

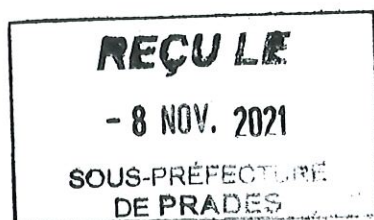
M. le Maire présente un dossier plaçant à temps partiel thérapeutique un agent communal suite à l’avis du comité médical et prescription du médecin traitant.

Le temps partiel thérapeutique de 50% est accordé pour une durée de trois mois à compter du 11 octobre 2021

L’agent étant employée sur la commune de Nohèdes à 10/35^{ème} et sur la commune de Clara-Villerach à 24/35^{ème}, selon accord entre les maires et l’agent pour les besoins du service le temps partiel thérapeutique s’effectuera uniquement sur la commune de Clara Villerach pour un travail hebdomadaire de 17 heures, une convention de remboursement de salaire est jointe à la présente, précisant que la commune de Clara-Villerach s’engage à reverser à la commune de Nohèdes les frais de charges et de salaire à hauteur de 5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après délibération autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.



Le Maire

P. Marcel

